Projet de rapport de la 41e Réunion Plénière du CERP Monaco, du 18 au 20 novembre 2009

Liste des participants

Présidence: M. U. Dammann (Allemagne)

Membres du CERP: Allemagne, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Chypre, République tchèque, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grand-Duché de Luxembourg, Grèce, Hongrie, Irlande, Lettonie, Lituanie, Malte, les Pays-Bas, Norvège, Pologne, Portugal, Roumanie, le Royaume-Uni, Serbie, République slovaque, Suède et Suisse

Observateurs du CERP: Mme W.-J. Lee (UPU), M. K. Kiljanski et M. R. Pochmarski (Commission européenne), M. W. Trezek (FEDMA), M. B. Damiens et M. B. Szebeny (PostEurop)

Orateurs invités: Mme G. Jones (AMEC), M. David Sibbick (Mail Competition Forum), M. K.-R. Knuth (Quotas) et M. A. Dieke (WIK)

***Secrétariat*: Mme P. Schmitz (Allemagne)**

Mercredi, 18 novembre

1 Bienvenue

Le Président a ouvert la 41e Réunion Plénière du CERP à Monaco et a ensuite passé la parole à un représentant du pays d'accueil. Jean-Luc Delcroix, Directeur de La Poste Monaco, a souhaité chaleureusement la bienvenue aux participants à la Réunion à Monaco, au nom du Prince Albert et du gouvernement de Monaco.

Dans ses mots de bienvenue, il a souligné l'importance d'un accès durable au service postal universel ainsi que la nécessité de prix abordables et d'une bonne qualité, spécialement en périodes de crise économique, du point de vue de l'opérateur historique.

2 Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour tel qu'il figure dans le document CERP PL 2009/2 Doc. 1 Rév. 3 a été adopté sans amendements.

3 Approbation du rapport de la Réunion Plénière à Luxembourg tenue du 6 au 8 mai 2009

Le rapport de la Réunion Plénière du CERP à Luxembourg a été adopté avec les amendements écrits de la France et du Royaume-Uni qui avaient été soumis au Secrétariat. Aucun autre amendement oral n'a été présenté si bien que le rapport a été adopté sans autres modifications.

4 Rapport de la réunion du groupe d'orientation tenue le 23 septembre 2009

Le document CERP PL 2009/2 Doc. 3 décrit la nouvelle structure du CERP telle qu'elle a été adoptée par la Réunion Plénière du CERP à Athènes. La question de savoir si cette nouvelle structure a fait ses preuves sera discutée dans un point ultérieur de l'ordre du jour.

La prochaine Réunion Plénière se déroulera à Cracovie du 5 au 7 mai 2010. Il n'a pas encore été confirmé d'autres lieux pour les Réunions Plénières, ce qui sera aussi discuté dans un point ultérieur de l'ordre du jour.
CERP PL 2009/2 Doc. 4 a été adopté sans commentaires.

5 Résultats de la réunion du Comité de Contact CERP/Commission européenne tenue le 23 septembre 2009

Sous ce point de l'ordre du jour, la Commission européenne a communiqué que de nouvelles études seront réalisées. De plus amples informations seront données sous le point 12 de l'ordre du jour. La Commission a souligné la bonne coopération avec le CERP qui est d'une très grande importance pour avoir une relation directe avec le secteur postal.

Le Président a dit qu'il espérait qu'il y aurait aussi des développements dans le domaine de la TVA.

Le rapport a été adopté sans amendements.

6 Rapports des Équipes de projet

<u>Équipe de projet « Cost Accounting and Price Regulation » (calcul du coût et réglementation des tarifs)</u>
Le chef de l'Équipe de projet, Rémy Lebrun de Suisse, a présenté brièvement le très vaste rapport "CERP Recommendation on best Practices for Price Regulation" (recommandation du CERP relative aux « meilleures pratiques » pour la réglementation des tarifs) qui a été adopté à l'unanimité par tous les membres de l'Équipe de projet lors de sa réunion les 1er et 2 octobre 2009. Le document de quelque 50 pages indique des solutions de « meilleures pratiques » en prenant compte de la situation spéciale dans les différents États membres, de leur degré de libéralisation et de l'état actuel de la régulation.

Le document reflète aussi qu'une solution « one fits all » (solution unique pour tous) n'est pas possible. L'Équipe de projet recommande de publier le document sur le site Internet du CERP. Les membres de l'Équipe de projet sont aussi prêts à fournir des conseils dans le domaine de la régulation dans le contexte du calcul du coût.

Il est aussi proposé d'envoyer le rapport à toutes les autorités de régulation des Pays-membres du CERP.

Le représentant de la Commission de l'UE a informé que les réflexions concernant l'imputation des coûts étaient poursuivies au niveau de l'UE.

Le rapport de l'Équipe de projet a été adopté sans commentaires.

Avec l'adoption du rapport, les travaux de l'Équipe de projet sont achevés pour le moment. Les membres de l'Équipe de projet sont tombés d'accord pour constituer une plateforme

d’experts qui pourrait se réunir quand cela est nécessaire. Tout autre sujet pourrait être traité par e-mail ou par téléphone.

Il a été accepté par la Réunion Plénière que les membres de l’Équipe de projet puissent agir en tant que consultants pour des collègues d’autres autorités de régulation. Cette possibilité est également à publier sur le site Internet du CERP.

Équipe de projet « Universal Service and its financing » (service universel et son financement)
Le chef de l’Équipe de projet, Lars Forslund de Suède, a expliqué que la dernière réunion de l’Équipe de projet s'était déroulée en combinaison avec la réunion commune des deux Groupes de travail « Policy » (politique) et « Application » (application) à Mayence.

Le travail effectué couvre les trois premières parties du programme des travaux de l’Équipe de projet, à savoir des questions concernant les marchés publics, le fonds de compensation et les règles pour les aides d’État.

Depuis Mayence, aucune autre réunion n’a eu lieu. Le chef de l’Équipe de projet a ainsi proposé de poursuivre les travaux sur le service universel et son financement avec les sujets suivants: l’impact des coûts nets du service universel sur la situation sur le marché, sur les obstacles à l’entrée sur le marché et aussi sur les concurrents existants du prestataire de service universel. En outre, il a également été pris en compte l’impact sur la régulation et le développement du marché pour le prestataire de service universel aussi bien que sur les conditions de concurrence équitables.

Un premier rapport concernant ces sujets sera présenté au printemps. Le calendrier pour la prochaine Réunion Plénière à Cracovie sera cependant respecté.

La représentante de l’UPU, Mme Won-ja Lee, a indiqué que le chef de l’Équipe de projet avait présenté ses premiers résultats pendant la dernière réunion du Conseil d'exploitation postale (CEP). L’UPU apprécie beaucoup les études du CERP et aimerait être informée des résultats de cette Équipe de projet.

Équipe de projet « Consumer Issues » (questions concernant les consommateurs)
Le chef de l’Équipe de projet, Tobias Katzschmann d’Allemagne, a souligné l’importance des questions concernant les consommateurs pour les consommateurs à travers tous les Pays-membres du CERP.

Le rapport vise à fournir une aide dans ce domaine pour le prestataire de service universel. Il peut servir en tant qu’instrument de feedback pour l’opérateur. Il reflète en outre les nécessités légales découlant de la troisième directive de l’UE.

Ce rapport constitue une première étape et ainsi une première évaluation des moyens existant dans les différents Pays-membres. Cela n’est pas encore une « meilleure pratique ».

Étant donné que dans certains pays le rôle des autorités de régulation est en partie très différent, il n’a pas encore été pris partout de décisions dans le domaine des relations avec les consommateurs. Ce premier rapport constitue ainsi un inventaire.

Comme prochaine étape, l'Équipe de projet élaborera un questionnaire demandant d’indiquer le cadre légal pour les relations avec les consommateurs dans les différents Pays-Membres, les expériences pratiques faites avec ce cadre et les expériences réalisées en ce qui concerne les questions relatives aux consommateurs.

La prochaine réunion de l’Équipe de projet se tiendra en mars 2010 à Lisbonne en même temps que l’Équipe de projet « Policy ».

Le Président du CERP a conclu que ces travaux constituaient en effet une première étape et que, en relation avec la troisième directive, les questions concernant les consommateurs devaient être étudiées plus en détail.

Le rapport de l'Équipe de projet a été adopté sans autres commentaires.

Équipe de projet « Statistics » (statistiques)
L'Équipe de projet « Statistics », présidée par Catherine Gallet-Rybak de France, ne s'est pas réunie durant le cycle dernier. Les membres de l'Équipe de projet ont travaillé uniquement par e-mail.
Les spécifications de la directive concernant les statistiques s'appliquent principalement aux pays qui n'ont pas de stipulations dans ce domaine. La transposition des idées exprimées dans la directive est à contrôler par les ARN.

Le projet de lignes directrices concernant la manière dont les ARN pourraient appliquer l'article 22a de la troisième directive postale (« Draft Guidelines on how NRAs could apply Article 22a of the 3rd Postal Directive ») qui a été élaboré par l'Équipe de projet par e-mail a été approuvé.

Le représentant de la Commission de l'UE a souligné que les statistiques d'Eurostat pour 2007 étaient maintenant publiées sur le site Internet. Les statistiques d'Eurostat ne sont pas en concurrence avec les statistiques demandées par l'UE, ces statistiques se complètent bien plutôt mutuellement. La présentation de ces statistiques doit être effectuée de manière cohérente.

Équipe de projet « NRA » (ARN)
Le chef de l' Équipe de projet « NRA » (ARN), Mathew Myers du Royaume-Uni, a présenté la phase 4 du rapport NRA. Des commentaires ont été faits par la Grèce et la Hongrie.

Le chef de l' Équipe de projet a souligné que dans les six dernières années un travail très précieux avait été réalisé. Mais ce travail ne concerne que les Pays-membres représentés dans l'Équipe de projet. De fait, la situation dans les pays participants et encore plus dans les pays non participants est très différente. Il y a ainsi un besoin certain de réflexions créatives pour trouver une approche commune dans les différents domaines de régulation. Cela est vrai par exemple pour l'octroi de licences et les règlements d'accès. Il devrait aussi de nouveau être analysé l'environnement opérationnel qui est sujet à des modifications basées sur les faits.

La future tâche de l'Équipe de projet devrait donc être de rassembler toutes les informations manquantes. Sur la base de ces informations, des réflexions portant sur une approche commune dans toute l'UE pourraient être développées.

Le rapport a été adopté avec les modifications de la Grèce et de la Hongrie.

Les Pays-Bas ont demandé ce que signifiait le point 15 du rapport où il est fait mention de "greater power and independency for NRAs" (un plus grand pouvoir et une plus grande indépendance pour les ARN).

Le chef de l'Équipe de projet a expliqué que cela était lié aux conclusions de la page 13 où le rapport exprime le besoin de soutenir les ARN de manière à ce que la concurrence se développe efficacement.

L'UE souligne l'importance du rôle des ministères et des ARN et la nécessité que les ARN soient en conformité avec les articles 9 et 11a de la directive. Cette condition est cruciale pour la transposition de la directive postale.

Les amendements au rapport proposés par la Grèce et la Hongrie ont été pris en compte. Le rapport a été adopté avec ces amendements.

Équipe de projet « Sustainable Development » (développement durable)
Le chef de l'Équipe de projet, M. Jean-Luc Dutordoit de Belgique, a souligné que le document présenté était plus le résultat d'une enquête qu'un rapport. Il a toutefois fait valoir que 24 des 40 Pays-membres du CERP avaient participé, ce qui témoigne d'une très bonne participation. Il n'a pas été répondu en détail à toutes les questions mais de nombreux commentaires ont été faits en ce qui concerne le contenu des questions.

Les résultats de l'enquête montrent qu'il est porté un très grand intérêt aux questions de développement durable, que tout le monde se sent concerné mais que les questions de l'environnement ne relèvent habituellement pas de la compétence des ministères ou ARN responsables des affaires postales. À cela vient s'ajouter que, en périodes économiques difficiles, l'efficacité des coûts semble être d'une plus grande importance que le développement durable.

PostEurop a donné des informations importantes. Il est essentiel de procéder à des mesures afin de voir où des activités sont nécessaires et réalisables. Il pourrait aussi être important d'analyser le rôle du papier dans le trafic postal.

En ce qui concerne les futurs travaux de l'Équipe de projet, il est important de considérer ce que serait l'impact d'un développement durable sur les opérateurs postaux et l'industrie postale dans son ensemble. Ayant cela à l'esprit et suivant une proposition de la Norvège, le chef de l'Équipe de projet a proposé de voir quels aspects de développement durable pourraient être mis en relation avec la troisième directive postale.

Le chef de l'Équipe de projet a invité les membres de l'Équipe de projet à donner un feedback quant à cette proposition et à proposer aussi une liste de priorités pour les activités futures. Toute information et toute contribution de la part des observateurs et d'autres organisations sont les bienvenues. Il serait utile de développer si possible des « meilleures pratiques » également dans ce domaine.

Équipe de projet « Market Supervision » (surveillance du marché)
Le chef de l'Équipe de projet, Joost Callaert de Belgique, a présenté le "CERP Quality of Service Report 2008" (rapport du CERP sur la qualité du service, 2008) et le rapport des dernières réunions de l'Équipe de projet.

Avec le « CERP Quality of Service Report 2008 », c'est la première fois que dans un tel rapport il est décrit les résultats réels de qualité de service tels que mesurés dans les Pays membres du CERP et les conséquences.

Les deux rapports ont été adoptés sans commentaires.

Équipe de projet « Policy » (politique)
Le chef de l'Équipe de projet, Egil Thorstensen de Norvège, a indiqué que, pour différentes raisons, aucun progrès substantiel n'avait été réalisé. Lors de la dernière réunion de l'Équipe de projet, deux présentations principales ont été effectuées sur les récents développements, l'une par la Commission de l'UE et l'autre par le BI de l'UPU.

On a cependant convenu d'avoir une approche plus approfondie sur différents sujets concernant la régulation sur un marché libéralisé. Par exemple, la question des frais terminaux sera analysée plus intensément. L'Équipe de projet a de plus l'intention de réaliser une étude portant sur la régulation des douanes dans l'UE. En outre, un sous-groupe sera créé en vue de développer les idées et les documents du CERP de sorte que la voix de

l'Europe puisse être mieux exprimée et puisse peut-être même gagner plus de poids au niveau de l'UPU. Les autres Équipes de projet du CERP seront aussi engagées d'une manière appropriée dans cette procédure.

M. Botond Szebeny, Secrétaire général de PostEurop, a demandé la clarification d'une phrase figurant dans le rapport de l'Équipe de projet « Policy » et disant que le CERP a besoin de participer plus activement dans le cadre de son statut en tant qu'Union restreinte de l'UPU et que cette étude pourrait toutefois aussi présenter des réflexions sur l'existence d'une association des opérateurs postaux (PostEurop) qui est également une Union restreinte de l'UPU et sur le fait que les intérêts des opérateurs postaux peuvent être contraires à ceux de leurs pays. Le chef de l'Équipe de projet « Policy » a alors expliqué que cette phrase sert à engager une discussion portant sur la manière d'agir au sein de l'UPU en tant qu'organisation intergouvernementale où la forte influence des opérateurs publics est toujours ressentie et sur la manière dont les pays devraient procéder en conséquence.

Le mandat et le programme de travail de l'Équipe de projet sont encore à élaborer. La prochaine réunion aura lieu à Lisbonne au printemps prochain, conjointement avec l'Équipe de projet « Consumer Issues ».

Le rapport a été adopté sans amendements.

Équipe de projet « Universal Service » (service universel)

Le chef de l'Équipe de projet, Piotr Lukomski de Pologne, a présenté le document « CERP Implementation Guide Universal Service » (guide de transposition du CERP – service universel). Quelques amendements au document ont été présentés dans le Doc 15. Pendant la discussion, il a été mentionné plusieurs points qui toutefois étaient à attribuer à la définition nationale du service universel ou à la régulation des tarifs.

La Norvège a demandé une clarification en ce qui concerne l'utilisation d'un tableau extrait d'une étude du WIK et l'ambiguïté du terme "*bulk mail*" (courrier en nombre). La Norvège s'est demandé si les pays qui ont répondu que, oui, le "*bulk mail*" fait partie du service universel dans leurs pays, interprétaient le concept comme étant seulement la remise de grandes quantités d'envois postaux ou s'il y avait effectivement dans ces pays une régulation obligeant l'opérateur postal à fournir ce service et à proposer des taxes réduites lorsqu'il s'agit de grandes quantités.
Le représentant du WIK, M. Alex Dieke, a alors expliqué que ce tableau auquel la Norvège se réfère constitue la réponse à une question très claire et très directe - « Votre pays soumet-il à l' obligation l' opérateur postal de fournir des services de courrier en nombre (bulk mail) et le force-t-il à faire des réductions de prix? » – et a invité les pays à contacter le WIK si les résultats de ce tableau particulier et de l'étude en général ne reflétaient pas de manière précise leur réalité.

La Suède qui partageait les doutes de la Norvège a suggéré que l'on insère une remarque dans ce tableau pour expliquer que les réponses différentes entre les pays européens pouvaient venir des interprétations différentes de la question, ce qui entraînait de tels résultats dans ce tableau. La suggestion de la Suède a été acceptée par le chef de l'Équipe de projet « Universal Service ».

Une version révisée du guide de transposition est jointe à ce rapport. Le document a été adopté avec les amendements correspondants.

7 Rapports des Groupes de travail

Le président du Groupe de travail « Policy » a déclaré que, depuis la dernière Réunion Plénière, il n'y avait pas assez eu de temps pour tenir une réunion, ni pour le Groupe « Policy », ni pour le Groupe « Application ». Les deux Groupes de travail se sont mis

d'accord par e-mail pour ne pas organiser de réunion et ont coordonné une procédure *« ad-hoc »* par e-mail pour approuver tous les rapports des Équipes de projet. Il n'a pas été fait d'objections fondamentales à cette approche.

8 Adoption des rapports

Étant donné qu'il n'y a pas eu de réunion de Groupe de travail, aucun rapport n'a dû être adopté. Jusqu'à présent, le CERP a uniquement adopté des rapports, des lignes directrices et des « meilleures pratiques ». Il a toutefois été produit des papiers requérant une application plus contraignante. C'est la raison pour laquelle l'adoption de « positions communes » pourrait être prévue pour le futur. De telles positions communes pourraient se révéler vitales pour l'orientation du CERP à venir.

Jeudi, 19 novembre

9 Forum Devoirs et responsabilités des ARN dans un marché postal libéralisé

La discussion a débuté avec la question de savoir pourquoi la régulation est-elle toujours nécessaire. Les participants sont arrivés à la conclusion que la régulation sera nécessaire aussi longtemps qu'il n'y pas de concurrence opérant entièrement.

En ce qui concerne la question de savoir comment les régulateurs devraient assurer le service universel, on est tombé d'accord pour dire qu'il n'y avait pas de solution unique pour tous mais qu'il existait une obligation générale d'évaluer régulièrement le développement du marché ainsi que l'étendue réellement nécessaire du service universel et d'adopter les mesures requises.

À la fin de la discussion, il a été abordé la question de savoir comment les régulateurs devraient coopérer à l'avenir en vue de garantir la manière la plus efficace pour transposer la troisième directive postale.

Un enregistrement mp3 de la discussion du forum peut être téléchargé à partir du site Internet du CERP.

10 Réorganisation du CERP

Dans le document CERP PL 2009/2 Doc 14, le Président a présenté des options pour préparer le CERP à de futurs défis et remodeler la structure du CERP en vue d'une efficacité renforcée.

Le Royaume-Uni a soutenu en principe la proposition et confirmé que la structure du CERP pouvait être améliorée. La question des ressources et la coopération avec l'UE devraient être ajoutées à la proposition.

La Norvège a aussi soutenu la proposition. Elle a déclaré qu'un grand nombre d'activités était de toute manière placé sous la responsabilité des régulateurs. La CEPT est cependant une institution intergouvernementale si bien que la participation des ministères sera nécessaire également à l'avenir. La Norvège a aussi souligné que l'UPU sera un sujet important dans le futur. Le représentant norvégien a aussi proposé de fusionner les Groupes de travail « Policy » et « Application ». Dans l'ensemble, le document est encore à améliorer.

Les Pays-Bas soutiennent en principe aussi le document. Si toutefois l'objectif est d'adopter uniquement des positions communes, les différents Pays-membres auront plus de difficultés à les soutenir que des lignes directrices ou des rapports. Il a été posé la question de la création d'un groupe ne comportant que des ARN. Une telle construction n'est pas prévue au sein de l'institution intergouvernementale de la CEPT et le CERP en fait partie.

Le Président a souligné que le questionnaire portant sur la future structure du CERP ne devrait pas comporter de questions trop ouvertes; on pourrait sinon courir le risque que l'évaluation des réponses et la détermination du résultat deviennent trop difficiles. Le Portugal a plus tard, sous le point « Divers » de l'ordre du jour, fait part qu'il partageait ce point de vue.

11 Récents développements au sein de l'UPU

La représentante de l'UPU, Mme Won-ja Lee, a fait une présentation sur les développements récents et futurs au sein de l'UPU.

Les membres du CERP ont fait différentes remarques et posé des questions. Les sujets intéressant les États membres sont les suivants:

- le futur rôle des Unions restreintes (CEPT/CERP),
- les incidences financières des décisions portant sur la reclassification de certains Pays-membres de l'UPU en ce qui concerne les frais terminaux et
- la réforme de l'Union, tout spécialement la possibilité de participation de plusieurs opérateurs désignés d'un pays et le rôle des régulateurs et
- le premier forum sur la régulation postale qui a eu lieu pendant la session du CA du 12 novembre 2009; c'était la première fois que les régulateurs des Pays-membres de l'UPU étaient officiellement invités à présenter leurs points de vue et à partager leurs expériences.

12 Questions européennes en matière de réglementation

Le représentant de l'UE, M. Robert Pochmarski, a fait une présentation sur les développements actuels dans l'UE.

Il a indiqué qu'une conférence de haut niveau se tiendrait à Valence (Espagne) les 29 et 30 avril 2010.

Il a en outre précisé que la protection des consommateurs serait un sujet très important à l'avenir.
La question de savoir si l'article 11a de la Directive couvre la substitution électronique ou concerne uniquement l'infrastructure postale a également été brièvement discutée.

Vendredi, 20 novembre

13 Forum Est-il nécessaire de procéder à des mesures de qualité dans un marché libéralisé?

Au cours de la discussion, il a été déclaré que la qualité de service comprenait une part subjective, à savoir la satisfaction des consommateurs, et une part objective, à savoir les mesures. Si des mesures sont à effectuer, elles devraient être normalisées de sorte que le consommateur puisse comparer les résultats obtenus. Dans l'intérêt de la régulation, les mesures ne devraient pas être partie de la régulation.

Différents aspects concernant l'importance de mesures pour les opérateurs historiques et les nouveaux opérateurs, pour les consommateurs professionnels et privés ont été abordés.

Un enregistrement mp3 de la discussion du forum peut être téléchargé à partir du site Internet du CERP.

14 Échange d'informations

Finlande: Une décision a été prise par le régulateur en ce qui concerne les prix du service universel. Ces prix ont été soumis à une analyse ex post cette année et l'année précédente sur une base économique. Il est apparu que 25% des coûts attribués ne provenaient pas de coûts pour des prix régulés. Il a ainsi été publié en octobre 2009 la décision selon laquelle les prix du service universel ne sont pas orientés sur les coûts et ne sont donc pas conformes à la loi postale. L'opérateur a réagi en invoquant les conséquences pour la distribution de journaux dont le prix n'est pas régulé. La part de marché dans ce domaine semble être de 70%. Les éditeurs de journaux participent maintenant très activement à la discussion. La décision concernant la régulation des prix sera probablement publiée en anglais sur Internet au cours du mois de décembre 2009.

Suisse: Un nouveau projet de loi postale est élaboré en ce moment. La limite de poids du monopole a été abaissée de 100g à 50g avec effet à partir du 1er juillet 2009. Depuis la même date, la TVA (7,6%) est appliquée à tous les services postaux, également aux services sous monopole, conformément au droit dit « droit d'option » (le droit d'un organe soumis à taxe d'opter pour la TVA pour les services exemptés de taxation).

Danemark: Les opérateurs nationaux de la Suède et du Danemark ont fusionné. La Suède et le Danemark ont ainsi décidé qu'un MoU serait signé par les deux régulateurs de la Suède et du Danemark en vue de formaliser leur coopération. Il y aura par an deux réunions des deux organisations; la plupart du travail sera effectué par téléphone et par e-mail.

Lituanie: La transposition de la troisième directive postale de l'UE a été reportée jusqu'en 2013. Un amendement de la loi postale a été proposé à cet effet.

15 Réunions Plénières prévues

Jusqu'à ce jour, le Secrétariat du CERP ne peut annoncer qu'une Réunion Plénière par an pour les prochaines années:
2010: Pologne
2011: Irlande
2012: Chypre.

Le représentant polonais a effectué une présentation impressionnante du lieu de la prochaine Réunion Plénière du CERP qui se tiendra à Cracovie du 5 au 7 mai 2010.

Le Président a alors proposé, si aucun pays n'offre d'organiser la Réunion Plénière de l'automne 2010 d'ici là, de la tenir en Allemagne avec un programme de base - ni événement social, ni forum; cette Réunion Plénière servira principalement à traiter les travaux à effectuer, adopter les rapports et à former le Comité d'élection.

16 Divers

Le Président a remercié le pays d'accueil de son excellente hospitalité et de l'organisation fantastique avec l'opéra inoubliable le jour de la fête nationale.

8 février 2010

P. Schmitz
Secrétariat du CERP

U. DAMMANN
Président du CERP